



DÉLIBÉRATION N°2026-DEL-53

RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 09 JUILLET 2026

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS

Le jeudi neuf juillet deux-mille-vingt-six à 10h00, s'est réuni le Conseil d'Administration du Centre de Gestion, au siège du Centre, 40 Allée de la Ronce à ISNEAUVILLE, sur convocation et sous la présidence de Christophe BOUILLON, Président.

Nombre de membres en exercice : 31

Quorum : 17

PRÉSENTS : Mesdames AUVRAY Nicole, BRIFFARD Claudine, DESSAUX Annic, DOUBET Joëlle, EUDIER Clothilde, GALAIS Pascale, LAUREAT Katherine, LESAGE Julie, LEUMAIRE Claude, LOISON Marie-Françoise, RAVACHE Anne-Emilie, RIVIERE Virginie, Messieurs AMELINE Antoine, BELLANGER Bertrand, BERBRA Mohamed, BOUILLON Christophe, HERBET Eric, HUNKELER Hervé, MAUGER Jean-Michel, RAGACHE Alexis, ROYER Jean-Marie, TIERCE François, VASSE Jean-Marc

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

- Monsieur BERTRAND Nicolas (pouvoir à Monsieur HERBET Eric)
- Monsieur CORITON Bastien (pouvoir à Monsieur BOUILLON Christophe)
- Monsieur MARCHE Frédéric (pouvoir à Monsieur BELLANGER Bertrand)
- Monsieur ROGER François (pouvoir à Madame DESSAUX Annic)

ABSENT EXCUSE :

- Monsieur JACQUES Laurent

OBJET : FONCTIONNEMENT INTERNE ET MISSIONS OBLIGATOIRE – COMMISSION D'APPEL D'OFFRES – REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES – DESIGNATION

Vu le Code Général des collectivités territoriales, notamment son article L 1411-5,
Vu le décret n° 85-643 du 26 Juin 1985 relatif aux Centres de Gestion de la fonction publique territoriale,
Vu la délibération du Conseil d'Administration en date du 4 novembre 2020 relatif à la constitution de la précédente commission d'appel d'offres du Centre de Gestion



A l'instar des communes et EPCI, le Centre de Gestion en sa qualité d'établissement public local, est amené à conclure des marchés publics pour les fournitures, prestations et travaux qu'il commande. L'article L.1414-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que les titulaires des marchés passés selon une procédure formalisée, dont la valeur estimée est égale ou supérieure aux seuils figurant en annexe du Code de la Commande Publique, sont choisis par une Commission d'Appel d'offres (CAO).

En application de l'article L.1411-5 du CGCT, la Commission d'Appel d'Offres des Centres de Gestion est composée d'un Président, rôle dévolu au Président du Centre de Gestion, et de cinq membres du Conseil d'Administration élus en son sein au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste. Il est procédé selon les mêmes modalités à l'élection de cinq suppléants.

Il est donc proposé aux administrateurs de procéder à l'élection des membres titulaires et suppléants de la CAO.

Après appel de candidatures, une seule liste de candidats est déposée :

LISTE UNIQUE	
CANDIDATS TITULAIRES	CANDIDATS SUPPLEANTS
Monsieur AMELINE Antoine	Monsieur ROYER Jean-Marie
Madame LOISON Marie-Françoise	Madame RIVIERE Virginie
Monsieur TIERCE François	Monsieur HUNKELER Hervé
Madame LEUMAIRE Claude	Monsieur HERBET Eric
Madame LESAGE Julie	Madame BRIFFARD Claudine

Il est ensuite procédé à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres au scrutin proportionnel au plus fort reste.

Votants : 27

Suffrages exprimés : 27



Sont élus, pour constituer la commission d'appel d'offres chargée d'examiner les offres et d'attribuer les marchés de travaux, fournitures et services qui en relèvent, les administrateurs suivants :

PRESIDENT	
ELUS TITULAIRES	ELUS SUPPLEANTS
Monsieur AMELINE Antoine	Monsieur ROYER Jean-Marie
Madame LOISON Marie-Françoise	Madame RIVIERE Virginie
Monsieur TIERCE François	Monsieur HUNKELER Hervé
Madame LEUMAIRE Claude	Monsieur HERBET Eric
Madame LESAGE Julie	Madame BRIFFARD Claudine

Compte tenu du résultat du scrutin, la commission d'appel d'offres est constituée selon les modalités exposées ci-dessus.

Le Secrétaire,

Marie-Françoise LOISON

Pour extrait certifié conforme
Le Président,



Christophe BOUILLON